



# COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 13 – RENION DU 09 NOVEMBRE 2023

Président :	M. BAUDOUIN Gilles
Vice-Président :	M. ROUGER Alain
Secrétaire :	M. GODET Jean-Pierre
Membres :	MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky
Excusés :	M. GODET Jean-Marie

## MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- 🇫🇷 M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- 🇫🇷 M. GODET Jean-Marie – RC Parthenay Viennay
- 🇫🇷 M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- 🇫🇷 M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- 🇫🇷 M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- 🇫🇷 M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- 🇫🇷 M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 12 du 02 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES  
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX  
PROCES-VERBAL N° 13 REUNION DU 09 NOVEMBRE 2023

## ARRETES MUNICIPAUX

Reçus des municipalités suivantes pour les rencontres du 11-12 novembre à la date du 09.11 :

- Magné
- Marigny
- Niort
- St Symphorien
- Frontenay Rohan Rohan
- Vouillé
- La Crèche
- Viennay
- Neuvy Bouin
- Bressuire et communes associées
- St Hilaire la Palud
- Mauzé/Mignon
- Combrand
- Chatillon/Thouet

## FORFAIT

### Amende de 32 €

Match n°26621677 Bessines ASPTT (1) – Fomperron Menigoute (1) en Futsal Brassage inférieur poule B ➤  
**Fomperron Menigoute 2<sup>ème</sup> Forfait.**

## MODIFICATIONS

➤ Du club **d’Airvo St Jouin** concernant son équipe de D5. De Novembre à Mars, les rencontres à domicile se dérouleront sur le **stade Maurice Barret d’Airvault le dimanche à 15h** et non sur le stade Pierre Laillé le samedi à 18h. Clubs informés via la messagerie Zimbra.

## COURRIERS

➤ **Du club de St Sauveur** : Déclaration d’un tournoi Féminin le 31 mai 2024.

Pris note – Accord de la Commission. Ce tournoi se déroulant dans le cadre de l’Opération « Toutes Foot », tournoi ouvert aux licenciées et non licenciées - Les frais de déclaration ne seront pas imputés au club.

➤ **Du club GJ St Varaudaise** : Déclaration de tournois les 1<sup>er</sup> et 04 Mai 2024. En attente des règlements sportifs pour validation.

Le Secrétaire  
Jean-Pierre GODET

Le Président  
Gilles BAUDOUIN